



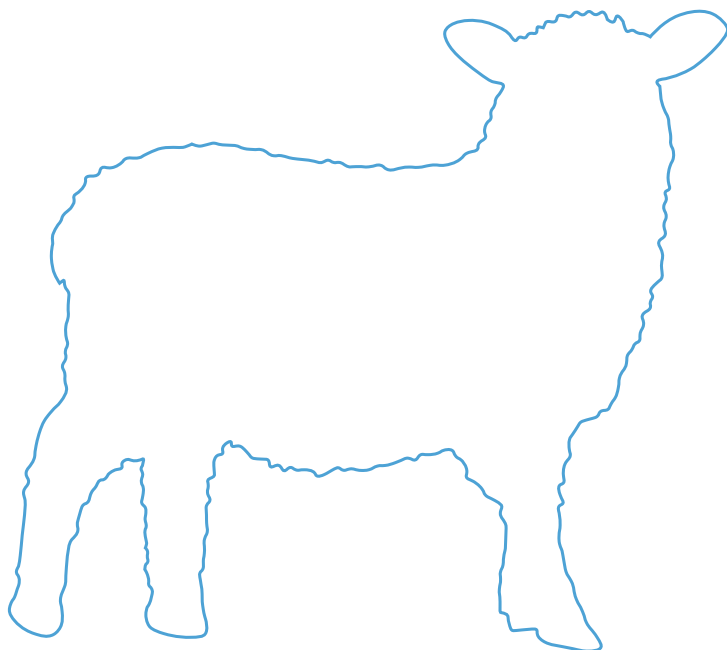
L'essentiel de la biosécurité en élevage ovin

La biosécurité consiste à appliquer des mesures de gestion de l'élevage (gestes barrières) et d'agencements physiques visant à :

- **Prévenir l'introduction d'agents pathogènes au sein de l'élevage ;**
- **Limiter leur dissémination et l'expression clinique des affections déjà présentes dans l'élevage ;**
- **Prévenir leur propagation vers d'autres élevages ;**
- **Prévenir leur transmission à l'Homme et dans l'environnement.**

Ces mesures doivent être adaptées au contexte épidémiologique local, proportionnées aux risques spécifiques de l'élevage et intégrer les enjeux sanitaires tout en restant compatibles avec les pratiques d'élevage de l'exploitation. La diminution des épisodes de maladies permet ainsi d'améliorer la santé et le bien-être des animaux, le quotidien de l'éleveur (moins de temps à soigner les animaux) et la production : moins de pertes d'animaux et en particulier les agneaux, croissance ou production de lait plus importante.

C'est à l'éleveur de retenir, avec ses conseillers, ce qui est le plus approprié pour son élevage.



Les bases de la biosécurité

Le zonage de l'exploitation

Organiser l'élevage en 3 zones distinctes : **la zone publique, la zone professionnelle et la zone d'élevage**. Cette separation vise à limiter la diffusion des agents pathogènes d'une zone à l'autre **en s'imposant des règles de gestion des flux: animaux, produits d'origine animale, intervenants en élevage, alimentation, litière, matériel, véhicules, équipements et visiteurs extérieurs**.

► La zone d'élevage

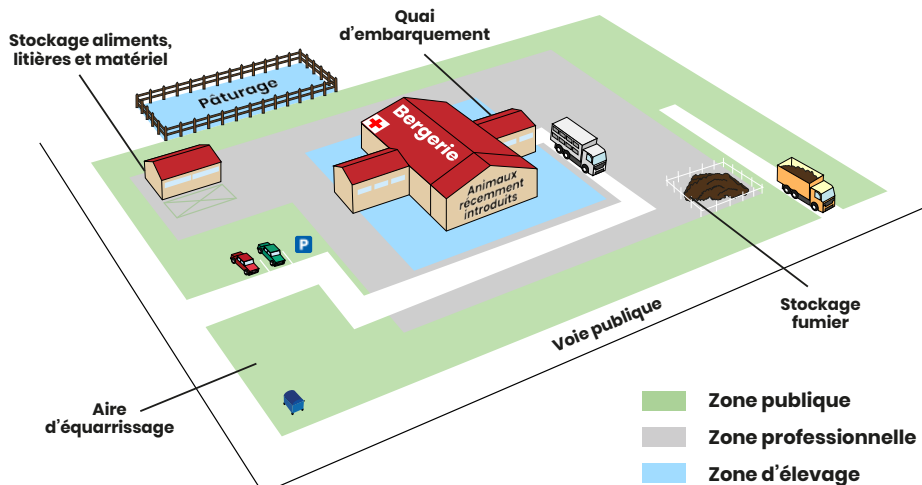
Zone où logent, circulent ou pâturent les animaux. Elle comprend les bâtiments, les parcs et enclos, l'infirmerie et le local d'isolement des animaux introduits. Seuls sont habilités à y circuler les personnes autorisées par l'exploitant et idéalement avec une tenue dédiée à l'élevage.

► La zone professionnelle

Zone en contact direct avec la zone d'élevage. Elle est réservée à la circulation des personnes et des véhicules autorisés (livraison, transport d'animaux) se rendant dans l'élevage, au stockage ou transit des produits entrants et sortants (les silos d'aliment, les fumières, les hangars de stockage de litière et de matériel), et aux ateliers de transformation pour les producteurs fermiers. Les personnes en tenue d'élevage et les animaux ne doivent pas y circuler.

► La zone publique

C'est une zone de libre circulation des personnes et des véhicules. Elle comprend la zone de circulation pour les véhicules des intervenants extérieurs, l'aire d'équarrissage ainsi que les locaux de vente en cas de production fermière.



En pratique

Pouvoir clairement identifier les trois zones afin de mettre en place et respecter les mesures de gestion et de circulation spécifiques : délimitation (chaîne, corde...) et signalétique adaptée (panneau, fléchage, affichage) indiquant les zones accessibles ou non aux véhicules extérieurs ou aux personnes.

Schéma élaboré sur la base de celui réalisé par l'Institut du Porc (IFIP).

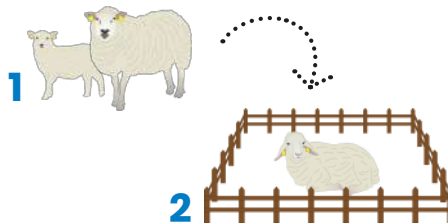


Le principe de la « marche en avant » en zone d'élevage

Se déplacer et travailler **selon un certain ordre pré-établi et sans revenir sur ses pas afin de circuler du secteur le moins à risque vers le plus à risque en matière de contamination**.

En pratique

S'occuper en premier (alimentation/paillage...) des animaux les plus fragiles (jeunes) et des animaux sains (= les moins à risque en matière de contamination) et terminer par les soins aux animaux malades ou récemment introduits.



Un nettoyage et désinfection des mains, des bottes et des équipements souillés (thermomètre...) est nécessaire.



Empêcher l'introduction d'agents pathogènes en atelier ovin

Différentes mesures peuvent être mises en place afin de limiter l'introduction de maladies dans l'élevage.

La gestion des intervenants en élevage

Les intervenants en élevage (dont l'éleveur et ses salariés) sont susceptibles d'introduire certaines maladies dans l'exploitation. En pratique, **aménager un point d'eau pour le lavage (nettoyage et désinfection) des mains et des bottes**. Pour les **bottes des intervenants**, plusieurs solutions existent : lave-bottes, pédiluve, surbottes...

La gestion des introductions d'animaux

Tout type d'introduction d'animaux représente aussi un risque d'introduction de microbes. En pratique, privilégier l'auto-renouvellement du cheptel et **limiter au maximum le nombre d'élevages fournisseurs en privilégiant l'achat d'animaux jeunes**. Isoler les animaux dès leur arrivée sans contact direct ni indirect avec les animaux de l'élevage.

Un **protocole d'analyses pour les animaux introduits**, en lien avec le vétérinaire et le GDS, peut être mis en place. L'objectif est **d'adapter les méthodes de prévention à chaque situation**.

La gestion des vecteurs « animaux » (nuisibles, animaux domestiques, faune sauvage)

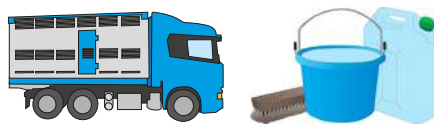
Éviter tout contact direct ou indirect entre les moutons de l'exploitation et ces animaux (oiseaux, rongeurs, insectes, animaux domestiques ou sauvages): **entretien des abords de l'élevage et des clôtures**, mise en place de plans de dératisation, de lutte contre l'accès des oiseaux et contre les insectes.

Empêcher les contacts avec les animaux domestiques dont les chats, les chiens (sauf chien de travail) et les volailles.

Enfin, poser des filets anti-oiseaux sur les zones de stockage « ouvertes » des aliments pour réduire certains risques, comme celui de contamination du lait notamment pour les productions au lait cru : salmonelles, Escherichia, coli productrices de shigatoxines (STEC...).

Le matériel en commun

Nettoyer de manière approfondie et désinfecter (idéalement) les matériels et véhicules utilisés collectivement.



La préparation, et le stockage des fourrages et des aliments

Certains agents pathogènes (salmonelles, parasites, Listéria...) peuvent être introduits via l'alimentation.

Aussi, une **attention particulière doit être portée à la réalisation et au stockage des aliments et en particulier ceux qui sont humides.**

La gestion des contacts entre animaux de troupeaux différents

Contacts avec les troupeaux de voisins à éviter : entretien des clôtures pour éviter les contacts «fil à fil», double clôture, pas d'abreuvement en commun... Lors de manifestations, salons ou estives, la recommandation est de ne mélanger que des animaux de statuts sanitaires équivalents et qui pourront être isolés au retour dans l'élevage et de prévoir des **règlements sanitaires.**



Empêcher les pathogènes de circuler et de s'installer dans l'élevage

D'une façon générale, la **séparation dans l'espace des groupes d'âge et de stades physiologiques différents** est recommandée.

Infirmierie

Les animaux malades (diarrhée, lésions cutanées, animaux fatigués, abattus...) représentent des sources abondantes de pathogènes et sont particulièrement à risque de diffuser les maladies au sein du troupeau.

En pratique, **isoler ces animaux malades dans un endroit non accessible, ni aux autres animaux, ni aux visiteurs** (« infirmerie »). Ces animaux ne doivent pas être isolés avec des animaux récemment introduits ou en cours d'isolement.



L'isolement des animaux suspects d'être malades est recommandé mais pas au même endroit.

Lors des soins aux animaux malades, utiliser des gants pour se protéger soi-même (notamment dans un contexte d'avortements, pour le nettoyage d'abcès...).

Lors de l'administration des traitements **(injections, vaccination) utiliser du matériel adapter à la corpulence des animaux et si possible jetable** (limitation des risques de transmission notamment avec des aiguilles à usage unique).

Nettoyage/désinfection

L'hygiène, c'est d'abord nettoyer (curage, balayage...), récupérer et stocker les déchets avant de les éliminer, laver puis désinfecter. Adapter la désinfection à chaque situation et contexte de production. En pratique, formaliser par écrit un plan de nettoyage et de désinfection pour appliquer la bonne méthode (par tous les salariés) de la même façon : un plan pour chaque zone comprenant les protocoles, les produits désinfectants et leurs modalités d'utilisation suivant les situations et les fréquences de mise en œuvre.

Le maintien des animaux en bonne santé

Être attentif à la qualité de l'alimentation, l'abreuvement et du logement, à la mise en place de moyens de prévention adaptés (vaccination, antiparasitaires), à l'isolement et aux soins des animaux malades et au bien-être de façon générale.



Empêcher les pathogènes de diffuser en dehors de l'élevage

Mouvement des animaux et traçabilité

La surveillance de la situation sanitaire tout au long de la filière s'appuie sur une parfaite identification des ovins (brebis, béliers, agnelles et agneaux) dans les délais prévus, avec des repères agréés et un enregistrement de leurs mouvements.

La gestion des effluents

Le fumier et les litières représentent une source potentielle de contamination.

Il est nécessaire de **stocker le fumier et litières à l'écart du parcours emprunté par les visiteurs et les animaux** (ou à défaut bâcher le tas), loin des points d'eau et sur un terrain sans pente, et de **le stocker suffisamment longtemps** (4 mois minimum entre le dernier approvisionnement du stock de fumier et l'épandage).

Concernant l'épandage : selon les maladies présentes sur l'exploitation, des précautions particulières s'imposent (parasitisme, fièvre Q, paratuberculose...).



Crédits : Renée De Cremoux

▲ Mise en andain en vue de compostage.

En cas de doute, pour ne prendre aucun risque, **l'épandage sur cultures par temps calme avec enfouissement est à favoriser.**

La gestion des produits d'origine animale

Les zoonoses d'origine alimentaire ont pour origine la consommation d'aliments contaminés par des bactéries, des virus ou des parasites. Cette contamination peut avoir lieu tout au long de la chaîne alimentaire.

Aussi, il est primordial de **repérer les animaux dont la viande ou le lait sont impropres à la consommation** (lait avec résidus, pathologies mammaires, femelles avortées...) et les écarter du

circuit commercial pendant le temps adéquat nécessaire ou réglementé (temps d'attente des traitements).

La gestion des cadavres

Les avortons, placentas et cadavres d'animaux doivent être ramassés, écartés du reste du troupeau et placés dans un lieu dédié (aire d'équarrissage), à l'abri des autres animaux de l'exploitation et des prédateurs.



Crédits : GDS 79

Prendre des précautions lors de ces manipulations (porter des gants à minima) et prévenir l'équarrisseur le plus rapidement possible. Enfin, le camion d'équarrissage doit rester le plus éloigné possible de la zone d'élevage (cf zonage).

Et en cas d'accueil du public?

L'accueil du public est une occasion unique de rencontrer, échanger avec le public et communiquer sur le métier d'éleveur. Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions, des précautions particulières doivent être mises en place. En pratique, l'essentiel est **d'anticiper l'accueil des visiteurs** et mettre en place des règles de gestion entre les différentes zones. En cas de visite de la zone d'élevage, il est également indispensable

de prévoir un **point de lavage des mains** et de s'assurer que les visiteurs ont des surbottes. Enfin, la majorité des visiteurs souhaitent pouvoir toucher et manipuler les animaux et en particulier les agneaux. Il convient donc de **sensibiliser le public** et de les informer que les animaux les plus jeunes, les plus fragiles et/ou les plus à risque ont besoin de davantage de soins et nécessitent d'être protégés des contacts.

Ne pas curer, ni épandre juste avant et pendant les visites. Si besoin de pailler, prévoir de le faire plusieurs heures avant le passage des visiteurs.

Pour en savoir plus : consulter le [guide des bonnes pratiques de biosécurité en élevage ovin](#).

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à joindre votre GDS et votre vétérinaire :